Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260331-DEL_21_31032026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 25 mars 2026 **Date d'affichage** : 25 mars 2026

Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, PRIDO Franck, BOSCHER Olivier, QUEMENER Audrey, LE LOUËT Johann, LOUTRAGE Nathalie, Lauriane COSSON, Sabine GAREL, Laurence PRIDO, Patrick LOUIS

Absents : néant

Audrey QUEMENER a été nommée secrétaire de séance.

N°21- 31/03/2026 : DESIGNATION DES DELEGUES AU S.D.E 22

Considérant le renouvellement général du conseil municipal, lors des élections du 15 mars 2026, Le Maire invite l'assemblée à procéder à la **désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie** (un titulaire et un suppléant).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE COMME:

Délégué titulaire : Stéphane OLLIVIER
Délégué suppléant : Olivier BOSCHER

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Le Leslay, 01/04//2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY (CÔTES D'ARMOR) R.F.